

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1886

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard du Raquin et appartenant aux Hospices civils de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le dossier soumis au Bureau concerne l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du boulevard du Raquin à Chassieu, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 84 mètres carrés située en bordure de cette voie, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 96 de la section CH et appartenant aux Hospices civils de Lyon.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les Hospices civils de Lyon céderaient le bien en cause libre de toute location ou occupation au prix de 0,76 € le mètre carré, soit 64,03 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0823 individualisée le 7 juillet 2003 pour un montant de 690 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 64,03 € pour l'acquisition et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,